

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni le 22 septembre 2026 à 18h30 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 17

- Monsieur Jean-Charles BRUNET, Président du CCAS,
- Madame Chloé LE THOER, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Laurence HERMANN, Conseillère municipale,
- Madame Marie-Cécile PELLEGRINI, Conseillère municipale,
- Madame Guénaëlle LE HIN, 4^{ème} Adjointe,
- Madame Léa THOMAZO, Conseillère municipale,
- Madame Aude SPINDLER, Conseillère Municipale,
- Madame Catherine LE CARRER, Conseillère municipale,
- Monsieur Pascal LE LIBOUX, Conseiller Municipal,
- Monsieur Damien LAGUERIE, Membre de l'UDAF,
- Madame Éliane CARADEC, Membre de l'APF Morbihan,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Monsieur Martine VALLÉE, Membre du Club de l'Amitié,
- Madame Lisenn LE CLOIREC, Membre de Poignée de mots,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Priscillia LE GOFF, Personne qualifiée,

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : 0

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile,
- Madame Angélique AUDINELLE, Assistante administrative.

N°DS2026090910

EHPAD : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SILGOM

NOTE DE SYNTHÈSE

Le SILGOM ou Syndicat Inter hospitalier de Logistique du Golfe du Morbihan est un groupement d'intérêt public dont le siège se situe à SAINT AVE.

Il exerce trois activités principales : la blanchisserie, la restauration collective et le traitement des déchets sur le Morbihan au profit des hôpitaux, des établissements médico-sociaux et des collectivités. L'EHPAD Stêr Glas est adhérent depuis 2010 pour la collecte et le traitement des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux).

Afin de représentant l'EHPAD à l'Assemblée générale au sein du Collège des établissements publics sociaux et médico-sociaux, et suite à l'installation du nouveau Conseil d'administration du CCAS, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation.

Le Président du CCAS propose :

- de maintenir l'adhésion de l'EHPAD Stêr Glas au SILGOM,
- la candidature de Mme Marie-Cécile PELLEGRINI afin d'y représenter l'établissement.

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Vu** le Code de la Santé Publique,
- Vu** les statuts du SILGOM et notamment le Titre 4 relatif aux instances,
- Vu** la note de synthèse ci-dessus,

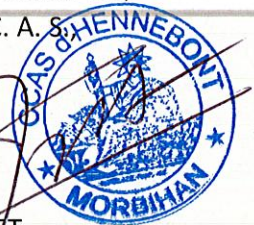
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ➔ **D'APPROUVER** le maintien de l'adhésion de l'EHPAD Stêr Glas au SILGOM,
- ➔ **DE NOMMER** Mme Marie-Cécile PELLEGRINI en tant que représentant de l'établissement.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C. C. A. S.

Jean-Charles BRUNET



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr